



Charte d'engagement réciproque

Les principes d'une co-construction féconde pour inventer ensemble l'ODD 17 en pratiques

Dans un contexte de profonde transformation, chacun est invité à « faire alliance ». Selon l'Observatoire des partenariats, 81% des Français, 92% des maires, 84% des dirigeants d'entreprise et 97% des responsables associatifs¹ considèrent qu'il est urgent de jouer collectif, non seulement pour accélérer la sortie de crise actuelle, mais plus largement pour inventer collectivement des réponses face à nos défis communs. C'est ce qu'incarne le 17^{ème} Objectif de Développement Durable (ODD).

Créé en 2020 par le RAMEAU et la Fondation TotalEnergies, le Fonds ODD 17 se donne pour objectif de proposer une démarche apprenante pour soutenir les alliances d'intérêt général. Cette Charte en définit les modalités, et met en débat le « contrat de confiance » que chacun des partenaires est invité à inventer.

15 décembre 2021

Document réalisé à partir de la « Charte du faire alliance » réalisée par la Fondation des Territoires

¹ Etudes IMPACT de l'Observatoire des partenariats (Comis - Opinion Way, septembre 2021)

Présentation du Fonds ODD 17

Si les alliances d'intérêt général se multiplient sur les territoires, elles sont encore peu valorisées. Afin de leur donner un cadre de référence, la mission ministérielle « Accélérer les alliances stratégiques entre associations, entreprises et collectivités territoriales » a mobilisé plus d'une centaine de réseaux nationaux et territoriaux, publics et privés.

Grâce à cette démarche, **un cap, un cadre, une capitalisation collective et les conditions de déploiement des alliances d'intérêt général ont été partagés** dans une « feuille de route » ministérielle autour de 4 chantiers structurels et 21 mesures techniques. Après deux ans de cheminement collectif, le bilan de la démarche apprenante montre les avancées significatives².

Le Fonds ODD 17 s'inscrit dans ce cadre pour soutenir les alliances d'intérêt général. Il se structure autour de **3 volets d'investissement** : les leviers de mutualisation de la connaissance (données, outils, compétences et recherche), les expérimentations territoriales de la « catalyse » (3^{ème} ingénierie, celle de l'interconnaissance et de l'expérimentation collective) et les projets innovants d'ingénierie partenariale (expérimenter la capacité d'industrialisation de la co-construction en France).

Le Fonds ODD 17 s'invente progressivement avec ses partenaires. Il se structure autour de **3 étapes** :

- **2020** – 9 mois de conception à partir du 20/03/20 : comment accélérer les alliances à la fois pour répondre à la crise actuelle à court terme et sécuriser l'Agenda 2030 à moyen terme ?
- **S1 2021** – 6 mois de sélection d'un panel représentatif d'expérimentations nationales & territoriales qui illustrent la diversité des besoins d'ingénierie (domaine / acteur / territoire),
- **S2 2021 & S1 2022** – 9 mois de suivi des expérimentations et première évaluation mi-2022.

A fin 2021, une cinquantaine de projets sont soutenus dans le cadre de la démarche expérimentale du Fonds ODD 17.

Les objectifs de la « Charte d'engagement réciproque »

Après la sélection et la prise de contact avec chacun des projets pour identifier comment les soutenir au mieux, l'objectif est aujourd'hui de définir le mode opératoire le plus pertinent. Il s'agit d'inventer ensemble un modèle souple qui permette à chacun de créer plus de valeur à la fois pour l'écosystème et son propre projet.

Fort de l'expérience de 15 ans de recherche empirique du RAMEAU, une « Charte du faire alliance » a été co-construite sous l'égide de la Fondation des Territoires. Elle a été diffusée le 30 novembre 2021 à l'occasion du Giving Tuesday. Le Fonds ODD 17 se propose de la décliner à son propre usage avec ses partenaires afin d'établir le dialogue le plus clair, lisible et fécond possible. Il s'agit d'un « contrat de confiance » posant les conditions d'une relation équilibrée, durable et à forte valeur ajoutée pour tous.

Le bon usage de la « Charte d'engagement réciproque »

Pourquoi ? L'art du « faire alliance » est complexe, il demande une **grammaire commune** et une **éthique partagée**. Disposer de ce cadre de référence permet d'engager un dialogue fécond.

Pour quoi ? La charte est une **trame** de principes, de modalités d'action et de moyens à mobiliser **à mettre en débat** pour définir les conditions d'une relation de qualité entre les acteurs impliqués.

Quand ? L'outil est pertinent **au début** des relations, mais aussi pour les réévaluer **en cours** de cheminement afin de prendre du recul et/ou pour établir les modalités d'évaluation **en fin d'action**.

Comment ? Les partenaires donneront leur avis sur les **modalités les plus adaptées pour valider ensemble l'usage de cette Charte**. Chacun pourra être force de proposition pour en ajuster les 21 leviers en fonction de sa situation propre.

² <https://www.associations.gouv.fr/bilan-de-2-ans-de-cheminement-collectif.html>

La « Charte d'engagement réciproque »

Le Fonds ODD 17 propose une démarche apprenante au service de l'intérêt général. Elle s'appuie sur 4 indicateurs de réussite des actions engagées : l'impact sur leur écosystème, les enseignements et/ou la reproductibilité de leur cheminement, la valorisation possible pour illustrer la diversité des alliances d'intérêt général, et l'agilité permettant une frugalité des moyens mobilisés. Cette démarche se traduit au travers des 21 leviers suivants qui sont mis en débat avec chacun des partenaires du Fonds ODD 17.

Les 7 principes d'Action : une **vision partagée** des conditions du « faire alliance »

- Les parties s'engagent à **se respecter mutuellement**, et à travailler en **confiance**.
- Les **Objectifs de Développement Durable** sont retenus comme cadre commun de référence pour faciliter une sémantique partagée entre les partenaires.
- Le partage des objectifs de chacun et la recherche d'un enjeu commun a pour **finalité d'être traduit en actes**, dans le respect des règles de fonctionnement et des valeurs de chacune des parties prenantes, en tenant compte des spécificités des Territoires où elles agissent.
- Les actions engagées le sont dans un **principe de complémentarité** avec ce qui existe déjà, à la fois dans les réseaux des partenaires, et plus largement au sein de l'écosystème afin de garantir une démarche apprenante d'intérêt général utile à tous.
- Le Fonds ODD 17 privilégie une **réflexion entre les domaines économiques, sociaux, environnementaux et sociétaux**, et recherche les liens opérants pour fluidifier les actions des partenaires et plus largement de l'écosystème. Avec ses partenaires, il contribue à décloisonner et à sortir des logiques en silos.
- Les **Territoires sont le creuset** des alliances d'intérêt général ; ils permettent d'incarner la réalité de terrain de l'intérêt général, en tenant compte des fragilités prioritaires des personnes et des espaces naturels. Ils sont les lieux privilégiés pour les expérimentations innovantes, et constituent donc un point essentiel du périmètre des actions engagées dans le cadre du Fonds ODD 17.
- La **co-construction du bien commun**, issue de l'action soutenue par le Fonds ODD 17, s'inscrit dans l'illustration de la « feuille de route » ministérielle de l'accélération des alliances stratégiques entre associations, entreprises et collectivités territoriales.

Les 7 modalités d'Action : l'**envie « d'Agir ensemble »** au service de l'intérêt général

- **Dialoguer :** la démarche engagée est fondée sur un dialogue constructif, à partir d'une interconnaissance qui a pour utilité de favoriser une confrontation féconde des positions et des actions de chacun.
- **Partager :** le partage de données, d'outils, de méthodes, de ressources contribue à mieux appréhender les modèles de chacun des partenaires. En fonction des objectifs, de la maturité et des envies des partenaires, il constitue le moyen de passer à l'action dans une temporalité conjointement définie.
- **Expérimenter :** l'action du Fonds ODD 17 s'inscrit dans une démarche apprenante. En ce sens, si l'objectif est préalablement défini en commun, le chemin s'invente progressivement pour tenir compte des enseignements du parcours effectué. Le Fonds ODD 17 reconnaît un mutuel droit à l'erreur.
- **Capitaliser :** l'attachement à garder mémoire non seulement des résultats mais aussi du chemin est un gage d'intérêt général. Il permet de retracer les étapes de la relation pour en comprendre les effets, tant sur les partenaires que sur leur écosystème. La capitalisation permet de discerner les « signaux faibles », et *in fine* de valoriser le chemin parcouru en commun.
- **Evaluer :** la valeur du chemin nécessite d'être évaluée conjointement, et faire l'objet d'une recherche de valorisation respective pour contribuer à l'intérêt général.
- **Innover ensemble :** le Fonds ODD 17 se donne pour objectif de co-construire les conditions d'une ingénierie des alliances d'intérêt général à la hauteur des enjeux en France. Les fruits du cheminement collectif seront partagés avec l'écosystème afin d'envisager les modalités de déploiement de cette innovation co-construite avec chacun des projets soutenus.
- **Mutualiser :** les démarches partenariales ont aussi pour objectif d'accroître la frugalité des solutions. Les partenaires veilleront à s'appuyer sur l'existant pour optimiser les moyens mobilisés, et à en transmettre les enseignements afin que d'autres puissent en bénéficier.

Les 7 moyens d'Action : les **contributions** mises à disposition des expérimentations

- **Données** : le Fonds ODD 17 investit dans des données par domaine, par acteur et par territoire pour éclairer les dynamiques à l'œuvre sur le terrain, notamment au travers des travaux de l'Observatoire des partenariats. Les partenaires pourront y puiser des informations utiles pour leurs actions.
- **Outils** : le Fonds ODD 17 a investi dans la plateforme ***l'ODD 17 en pratiques***, back office partagé, ainsi que dans la plateforme ***l'innovation territoriale en Actions*** qui propose notamment 7 parcours méthodologiques pour « Agir ensemble en Territoire ». Les partenaires auront un accès privilégié à ces outils et à leur mise en main. Leur propre usage permettra d'améliorer ces outils à la libre disposition de tous.
- **Compétences** : dans le cadre de partenariats stratégiques, le Fonds ODD 17 permettra aux projets d'accéder aux compétences utiles à leur développement, notamment au travers du Réseau des « catalyseurs territoriaux » pour la co-construction locale, et du Fonds i pour le déploiement des projets à fort impact sociétal.
- **Ingénierie** : le Fonds ODD 17 pourra mettre en place, en fonction des besoins qualifiés conjointement, des missions d'ingénierie, notamment en matière de stratégie de développement, de transformation des modèles socio-économiques et/ou de management de projet afin d'accompagner un moment clé du projet.
- **Prise de recul et espace de confiance** : l'animation du Fonds ODD 17 prend en compte le besoin d'échanges et de prise de recul des porteurs des initiatives soutenues. Il se donne notamment pour mission de contribuer à « prendre soin » de ceux qui prennent soin, et à lutter contre la solitude des dirigeants des démarches innovantes parfois peu/mal comprise par leur environnement proche. L'ensemble des échanges est tenu à la plus stricte confidentialité afin de permettre à chacun de pouvoir s'y exprimer librement. Seules les informations mutuellement validées peuvent être plus largement partagées.
- **Contribution financière** : le Fonds ODD 17 pourra attribuer une subvention pour contribuer au financement structurel du projet soutenu et/ou proposer un droit de tirage sur le financement d'ingénierie.
- **Valorisation des contributions de chacun et de la valeur créée en commun** : les partenaires impliqués dans le Fonds ODD 17 veilleront au respect de l'équilibre de chacun. Les modèles socio-économiques associés aux alliances d'intérêt général sont encore à inventer. Ils contribuent à « l'équilibre de la maison », et chacun veillera à y contribuer, notamment en identifiant la juste « prime à l'alliance » nécessaire pour animer des démarches innovantes de co-construction.

Ces 21 leviers d'engagement réciproque sont librement adaptés de la « Charte du faire alliance » qui a été co-construite au second semestre 2021 pour donner un cadre sécurisant aux alliances d'intérêt général entre acteurs riches de leurs différences.

Les partenaires du Fonds ODD 17 sont conscients des avancées, mais aussi des freins au « faire alliance ». Ils acceptent de cheminer ensemble pour apprendre, individuellement et collectivement, à mieux faire preuve d'altérité et à progressivement inventer une diversité de modèles qui permettront à chacun de pouvoir s'engager en confiance.

Le Fonds ODD 17 se donne le temps d'observer les conditions du « faire alliance ». Il considère le temps comme un allié pour les alliances d'intérêt général afin d'en consolider à la fois les racines et les développements.

Cette « Charte d'engagement réciproque » est une invitation à découvrir progressivement ce qu'aucun ne peut encore savoir aujourd'hui, et à contribuer activement à la réussite des Objectifs de Développement Durable. Le Fonds ODD 17 considère qu'il n'y a pas de « grosse pierre » et de « petite pierre », mais seulement des contributions utiles pour édifier ensemble les conditions d'un XXI^{ème} siècle plus fraternel, équitable et durable.